



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les cancers pédiatriques

Question écrite n° 39571

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les cancers pédiatriques. Ces cancers sont très rares puisqu'ils touchent 2 500 enfants et adolescents en France chaque année. Un cinquième d'entre eux n'y survivra malheureusement pas. Il s'agit de la première cause de mortalité par maladie chez les moins de 15 ans. Ces pathologies cancéreuses sont différentes de celles des adultes et se soignent différemment. Les moins de 15 ans se battent, en effet, principalement contre des leucémies, des lymphomes et des tumeurs du système nerveux central. Deux tiers des enfants guéris vivent avec des séquelles irréversibles, à l'instar de troubles de la croissance et d'infertilité, issues des effets secondaires des lourds traitements qu'ils ont reçus. En février 2021, la France a réaffirmé son souhait de lutter contre le cancer au travers d'une stratégie décennale spécifique. Une première feuille de route 2021-2025 a été dévoilée : seules 25 actions sur les 634 prévues sont spécifiquement orientées vers la cancérologie pédiatrique (3 % - décret n° 2021-119 du 4 février 2021). Aussi, M. le député souhaite savoir de quelles manières le Gouvernement entend encourager précisément les industriels à développer des médicaments permettant de traiter les cancers pédiatriques ; et par quels biais il compte proposer une révision du règlement pédiatrique européen (action IV.2.8). Il veut également savoir comment seront sensibilisés les professionnels au diagnostic précoce des cancers pédiatriques (action IV.2.6) et par quels moyens l'accès aux thérapeutiques les plus pertinentes, aux essais cliniques et à l'innovation sera garanti (action IV.2.7). En outre, certaines initiatives associatives récoltent des fonds pour la recherche, à l'instar de la « course pour lutter contre les cancers pédiatriques » qui s'est déroulée le 29 mai 2021 à Lachelle (Oise). Cette action vise tout particulièrement à participer au développement du traitement ayant recours à la thérapie génique par les cellules « CART-T », technologie utilisant les propres cellules immunitaires génétiquement modifiées du patient pour détruire ses cellules tumorales. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre pour encourager la recherche sur les cellules CAR-T, source d'espoir pour un grand nombre d'enfants qui se battent courageusement au quotidien contre un cancer.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Vatin](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39571

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 octobre 2021

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4838

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)